



AU RÉPONDANT – Parent(s) ou tuteur DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'ADMISSION D'UN ÉLÈVE

Bienvenue au Centre de services scolaire des Affluents. En respect des exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, vous devez obligatoirement fournir différents documents et pièces justificatives aux fins d'acceptation. Dans le cas où des documents ne sont pas disponibles au moment de l'admission, votre demande sera mise en attente jusqu'au moment de la réception des documents exigés.

Ainsi, le responsable de l'autorité parentale doit présenter au secrétariat de l'école de fréquentation de son enfant l'original des documents décrits ci-dessous.

Pour tout élève **NÉ AU CANADA**

- ▶ Bulletin (dernier bulletin, relevé de notes du Ministère, si disponible)
- ▶ Documents pertinents relatifs au handicap de l'enfant (s'il y a lieu)
- ▶ Preuve de résidence : document valide pour l'année en cours émis par un organisme public sur lequel sont inscrits le nom et l'adresse des répondants qui font la demande d'admission. La preuve de résidence doit être présentée pour toute nouvelle admission. La liste des documents acceptés par le Centre de services scolaire des Affluents est la suivante :
 - Permis de conduire
 - Compte de téléphone résidentiel
 - Bail et lettre du propriétaire
 - Compte de Énergir
 - Compte de taxes
 - Lettre et preuve de résidence d'un parent ou ami confirmant que l'élève et ses répondants résident sous le même toit que ledit parent ou ami
 - Compte d'Hydro-Québec
 - Contrat notarié
- ▶ Certificat de naissance :
 - NÉ AU QUÉBEC**
 - Certificat de naissance (Directeur de l'état civil – Grand format) (préscolaire, primaire, secondaire)
 - OU
 - Copie certifiée conforme du certificat de naissance (primaire, secondaire, seulement pour l'élève qui a déjà fréquenté le réseau scolaire public)
 - OU
 - NÉ AU CANADA MAIS HORS DU QUÉBEC**
 - Certificat de naissance (anglais ou français) de l'enfant sur lequel est inscrit le nom des parents. Si le nom des parents est absent du document, l'admission pourra être acceptée, cependant, un nouveau certificat de naissance avec le nom des parents devra être fourni à l'école dans les plus brefs délais. Dans le cas d'une adoption, le certificat d'adoption du Québec sera requis, sauf si le certificat de naissance a été délivré par le directeur de l'État civil puisque, dans ce cas, l'adoption a été vérifiée.

Pour tout élève **NÉ À L'EXTÉRIEUR DU CANADA**

- ▶ Certificat de naissance (traduction française ou anglaise) de l'enfant. Si le nom des parents n'apparaît pas sur le certificat de naissance de l'enfant, la fiche d'admission et d'inscription permettra de vérifier la filiation. De plus, le certificat de naissance des parents ou les documents d'immigration pourraient être demandés si nécessaire. Dans le cas d'une adoption, le certificat d'adoption du Québec sera requis, sauf si le certificat de naissance a été délivré par le directeur de l'État civil puisque, dans ce cas, l'adoption a été vérifiée.
- ▶ Documents d'immigration généralement fournis :
 - Carte de citoyenneté ou certificat de citoyenneté canadienne
 - Carte de résident permanent ou confirmation de résidence permanente
 - Autres documents d'immigration
- ▶ Preuve de résidence : voir paragraphe ci-dessus « Preuve de résidence »

10-01-2022



Centre administratif
80, rue Jean-Baptiste Meilleur
Repentigny (Québec) J6A 6C5
Téléphone : 450 492-9400
Télécopieur : 450 492-3720
www.csga.ca

Service des ressources éducatives
775, rue Saint-Louis
Terrebonne (Québec) J6W 1J7
Téléphone : 450 492-9400
Télécopieur : 450 492-3733

Service des ressources matérielles
Service des technologies de l'information
81, rue de Normandie
Repentigny (Québec) J6A 7B3
Téléphone : 450 492-9400
Télécopieur : 450 492-3728